

**Séminaire sur la bonne gouvernance des Services vétérinaires**  
Gaborone, Botswana, 16-18 janvier 2008

---

Recommandation n°1

**Bonne gouvernance des Services vétérinaires**

**CONSIDÉRANT**

L'impact des maladies animales transfrontalières sur la santé publique, le secteur agricole, les échanges commerciaux et les moyens de subsistance des petits éleveurs du monde entier,

L'importance que revêt le renforcement des Services vétérinaires se conformant aux normes internationales pour assurer l'efficacité de la protection et de la lutte contre les maladies animales, y compris celles de la faune sauvage,

La nécessité de mettre en place des partenariats public-privé dans le cadre de la prophylaxie et du contrôle des maladies animales,

La nécessité pour les pays de conserver leur motivation à convaincre les gouvernements et les bailleurs de fonds de doter les Services vétérinaires des ressources (humaines et financières) requises pour la prévention et le contrôle des maladies animales,

La fréquence de l'émergence et de la ré-émergence de crises zoonosaires internationales graves,

L'appui politique qu'il convient d'apporter aux initiatives, structures et mécanismes à l'échelle internationale tels que la Plateforme Alive, le Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) et son Comité régional de pilotage pour l'Afrique, et la plateforme du Système mondial d'alerte précoce (GLEWS) géré par la FAO, l'OIE et l'OMS,

Le soutien que la communauté internationale doit apporter aux Pays africains Membres de l'OIE dans le cadre de la protection et de la lutte contre les maladies animales, y compris les zoonoses,

L'Accord CE/SADC d'assistance au Bureau sous-régional de l'OIE sur la Promotion de l'intégration régionale au sein du secteur de l'élevage des pays de la SADC (Programme PRINT),

La nécessité de moderniser les laboratoires de diagnostic vétérinaire implantés dans la région,

L'importance que revêtent les réseaux régionaux en tant que moyens d'améliorer la surveillance, la détection précoce et le diagnostic rapide, la transparence de l'information zoonosaire, la réponse rapide aux foyers de maladie, de même que l'utilisation potentielle de la stratégie de réseau pour la fourniture de données destinées aux enquêtes socio-économiques applicables aux systèmes d'élevage,

L'importance de l'intégration dans le contexte mondial du contrôle des événements zoonosaires majeurs de même que des approches et programmes de santé publique concernant le contrôle des zoonoses,

Le rôle joué par le commerce d'animaux d'élevage, notamment le commerce illégal de ces animaux et l'importance que revêtent les petits propriétaires de bétail pour l'épidémiologie des maladies animales transfrontalières importantes,

L'importance des systèmes d'indemnisation incitations dans le cadre de l'abattage sanitaire obligatoire des animaux afin d'optimiser la transparence des situations zoosanitaires nationales,

La nécessité d'atteindre l'objectif du Programme mondial d'éradication de la peste bovine (GREP), à savoir de déclarer l'absence de la maladie au niveau mondial dans un avenir proche,

L'impact des changements climatiques ainsi que de la mondialisation des échanges et de la circulation des personnes sur l'émergence, la ré-émergence et la propagation des maladies,

L'émergence et la ré-émergence de certaines maladies animales telles que la fièvre de la Vallée du Rift, l'influenza aviaire hautement pathogène et la peste porcine africaine et l'impact négatif de ces maladies sur la production animale, la santé humaine, de même que sur le commerce régional et mondial du bétail et des produits d'origine animale,

L'importance de la santé animale pour la sécurité sanitaire des aliments, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et le bien-être animal,

Que la législation régissant les activités de santé animale et de bien-être des animaux n'a pas été réactualisée dans certains pays,

Qu'un programme destiné à soutenir les Services vétérinaires et les laboratoires a été lancé dans la sous-région par l'OIE/SADC avec le soutien de la Commission européenne et du Programme PRINT,

Que le Centre Régional de Santé Animale pour l'Afrique Australe sera bientôt lancé par l'OIE et la FAO,

## **LE SÉMINAIRE SUR UNE GOUVERNANCE DE QUALITÉ**

### **RECOMMANDE QUE :**

1. Les Services vétérinaires nationaux soient renforcés de préférence après appréciation de leurs performances, réalisée sur une base volontaire, à l'aide de l'outil PVS (OIE-PVS Tool) servant à l'évaluation de la performance des Services vétérinaires, afin d'identifier leurs lacunes et leurs points faibles vis-à-vis des normes internationales. L'évaluation sera suivie, s'il y a lieu, par une amélioration des Services vétérinaires avec l'appui des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds. La définition des projets d'investissement et des programmes de formation permettra de s'assurer de la mise en conformité des Services vétérinaires avec les normes de l'OIE. L'évaluation au moyen de l'outil PVS sera réalisée en toute confidentialité jusqu'à ce que les pouvoirs publics acceptent la diffusion du rapport ;
2. Pour les pays dans lesquels l'évaluation aura mis en évidence un besoin urgent de vétérinaires et de techniciens zoosanitaires, les bailleurs de fonds seront encouragés à fournir d'urgence les ressources appropriées permettant de combler les lacunes détectées au moyen de l'évaluation, par exemple en permettant le recrutement du personnel voulu ;

3. Les organisations internationales telles que l'OIE et la FAO de même que les bailleurs de fonds maintiennent et renforcent leur soutien en faveur des programmes axés sur la prévention et le contrôle des maladies animales majeures ;
4. Les Pays Membres continuent de se mobiliser en faveur de projets relatifs à la protection et à la lutte contre les maladies animales et veillent à ce que ces projets soient mis en œuvre conformément aux objectifs convenus et aux délais fixés ;
5. La surveillance sanitaire se fonde essentiellement sur une approche globale prenant en compte le contexte social, économique et culturel ainsi que les changements observés à l'échelle mondiale ;
6. La peste porcine africaine, la fièvre de la Vallée du Rift et l'influenza aviaire hautement pathogène ainsi que d'autres épizooties prioritaires fassent l'objet de préparations de plans d'urgence dans tous les Pays Membres et que les études sur les mesures de prévention et de contrôle soient intensifiées ;
7. Les Laboratoires de référence de l'OIE, y compris ceux implantés en Afrique, participent à un système de jumelage avec des laboratoires sélectionnés dans la région, sous l'égide de l'OIE, afin de fournir et d'échanger des compétences en matière de diagnostic et de contrôle des maladies animales transfrontalières ;
8. Les Pays Membres réexaminent leur législation et leurs budgets avec le soutien des bailleurs de fonds, s'il y a lieu, afin de garantir une indemnisation rapide, équitable et durable aux éleveurs respectueux de la législation qui perdent leurs animaux à la suite de l'application de mesures de prophylaxie dans le cadre d'une politique d'abattage sanitaire ;
9. L'impact du commerce, notamment les échanges réalisés illégalement, sur l'épidémiologie des maladies soit mieux évalué;
10. Le partenariat public-privé soit renforcé afin de créer des systèmes de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments dans lesquels seront plus étroitement associés vétérinaires privés, éleveurs, négociants et autres parties prenantes ;
11. Les Pays Membres réexaminent progressivement et surveillent la modernisation des établissements de transformation des produits alimentaires, notamment de la viande, du lait et du poisson, dans le domaine des infrastructures, des équipements, de l'hygiène et des procédures, y compris l'application de la méthode HACCP (Analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise). Il convient également de prendre en considération l'application des plans de contrôle intégré des résidus concernant les aliments pour animaux, les animaux vivants, les pesticides et les produits pharmaceutiques de même que le système d'équarrissage pour les sous-produits conformément aux normes internationales. Les pays ayant des difficultés pour mettre en œuvre ces activités pourront solliciter des appuis internationaux à travers l'OIE et la FAO ;
12. Les Pays Membres soient encouragés à participer à la Conférence continentale qui se tiendra en mars 2008 à Dakar (Sénégal) pour débattre de la nécessité d'améliorer leur législation sur l'enregistrement, le contrôle sur la distribution des produits vétérinaires pharmaceutiques et biopharmaceutiques (y compris les produits issus d'organismes génétiquement modifiés) et en garantissent son respect, notamment concernant dans le domaine des propriétés physico-chimiques des médicaments et leur conformité à la législation ;

13. Les Pays Membres réexaminent la création, l'organisation et les fonctions des organismes statutaires vétérinaires, y compris la participation du secteur vétérinaire privé, en conformité avec les normes de l'OIE ;
14. Les Pays Membres réexaminent le système de contrôle vétérinaire aux frontières concernant l'importation et le transit d'animaux et de produits d'origine animale, y compris les procédures et les infrastructures de même que les méthodes de prélèvements destinés aux analyses de laboratoire;
15. Les Pays Membres continuent de se mobiliser en faveur du Programme mondial d'éradication de la peste bovine (GREP) en vue de parvenir au statut indemne de la peste bovine à l'échelle mondiale conformément à la nouvelle Procédure OIE, avec l'appui de la Représentation régionale et sous régionale de l'OIE pour l'Afrique ;
16. Les Pays Membres mettent en œuvre toutes les activités visant à atteindre les objectifs définis dans le Programme OIE/CE/SADC ainsi que celles qui seront définies dans le cadre du Centre Régional OIE /FAO de Santé Animale pour l'Afrique Australe;
17. Les Pays Membres réexaminent et mettent à jour toute leur législation sanitaire en conformité avec les normes et lignes directrices internationales de l'OIE.